
Prospectus de l'École secondaire établie à Moissac.

Numéro d'inventaire : 2000.01393

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Crosilhes (Charles)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1803 (vers)

Description : Feuillet imprimé formant livret. Bandeau ornemental et armorié en tête de la 1ère page. Quelques corrections manuscrites.

Mesures : hauteur : 238 mm ; largeur : 200 mm

Notes : Datation: références au calendrier révolutionnaire et prix de la pension en francs (Franc Germinal créé en mars 1803 et calendrier révolutionnaire supprimé en 1806). Décret sur les écoles secondaires communales: septembre 1803. "Maison d'éducation, École secondaire établie à Moissac dans la ci-devant Abbaye. J. H. Laroque, G.C. Faure-Maillé et J. E. Latailhede ex-doctrinaires, N. Delbrel-Cassé, P. Mouillac Fondateurs et Administrateurs de cette école". Le prospectus explique les raisons d'être de cette maison, les objets d'enseignement et les conditions : prix de pension, trousseau à fournir, uniforme.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Enseignement secondaire spécial

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Moissac

Nom du département : Tarn-et-Garonne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

ill.

Lieux : Tarn-et-Garonne, Moissac



MAISON D'ÉDUCATION.

ÉCOLE SECONDAIRE

ÉTABLIE A MOISSAC,

Dans la ci-devant Abbaye.

J.^m LAROQUE,
G. C.^m FAURE-MAILLÉ, } ex-Doctrinaires;
J. E. LATAILHEDE,
N. DELBREL-CASSÉ,
P. MOUILLAC, *Fondateurs et Administrateurs de cette École,*

Aux Peres de Famille.

CONSACRÉS depuis long-temps à l'enseignement, liés par les nœuds de l'amitié, et tous pères de famille, nous nous réunîmes pour former une Maison d'Éducation. Le but de notre association fut de procurer à nos enfans et à ceux de nos Concitoyens, plus de ressources pour leur instruction, que n'en présentoient des instituteurs isolés, et de

V. 1796

donner à Moissac un établissement digne de rendre moins sensible la perte de son ancien collège.

Pour fonder le nôtre sur une base solide, nous pensâmes qu'il devoit être l'ouvrage d'une société unie par les mêmes sentimens et les mêmes intérêts. Ainsi s'établit entre nous une forme de communauté qui, à quelques-uns des avantages des anciens corps enseignants, joint celui qui doit nécessairement résulter du motif sacré de notre réunion : ainsi fut évité l'inconvénient d'un seul chef ou entrepreneur, qui ne voit souvent dans l'éducation de la jeunesse, qu'un objet de spéculation ; et celui de gagistes, qui, toujours étrangers aux parens et à la gloire de l'école, ne prennent qu'un intérêt éloigné aux progrès de leurs élèves et à la prospérité de la maison. Ici tous les intérêts sont communs, et les enfans qui nous sont confiés ne forment, avec les nôtres, qu'une seule famille : nous sont l'objet des mêmes soins et d'une égale sollicitude.

La confiance que nous ont accordée les pères de famille, et la bienveillance dont nous honorent les Magistrats, sous l'administration desquels nous nous félicitons d'avoir formé notre entreprise, nous confirment dans l'espoir flatteur que nous avons fait concevoir les motifs et le plan sur lesquels repose notre établissement. Sa prospérité dépend du succès de nos élèves. Il doit être le prix le plus honorable de nos efforts et de notre zèle, comme aussi le meilleur prospectus que nous ayons dorénavant à offrir au public.

Objets d'Enseignement.

LECTURE, ÉCRITURE, CALCUL, TENUE DES LIVRES (1), GRAMMAIRE GÉNÉRALE, LANGUES FRANÇAISE, LATINE ET ITALIENNE (2); SPHÈRE, GÉOGRAPHIE, CHRONOLOGIE, HISTOIRE, MYTHOLOGIE, LITTÉRATURE LATINE ET FRANÇAISE, LOGIQUE, ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES, DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

ARTS D'AGRÈMENT.

DESSEIN, PEINTURE, MUSIQUE, DANSE, ESCRIME.

(1) M. Camusot, associé-correspondant de la société libre d'Instruction à Paris, est chargé de cette partie. Le titre de ce maître habile indique ses talens.

(2) M. Victor Turilli, natif de Rome, enseigne la Langue italienne : l'étude approfondie qu'il a faite des Langues italienne, latine et française, garantissent la pureté de ses leçons; Musicien compositeur, il donne aussi des leçons de musique vocale instrumentale.

Outre les leçons de morale que chaque professeur s'applique à donner dans sa classe, notre surveillance s'étend encore sur tous les devoirs et exercices religieux. Les élèves étudient, dans leurs cours respectifs, l'histoire et les préceptes de la religion ; et rien n'est négligé pour répondre sur cet objet, au vœu des parens.

CONDITIONS.

Le prix de la pension est de *Quarante-deux francs* par mois, payés par trimestre et d'avance. Les pensionnaires sont nourris, blanchis, chauffés, éclairés et peignés.

La demi-pension est de *Vingt-cinq francs*.

Les Maîtres de Langue italienne, de Musique, de Danse et d'Escrime, sont à la charge des parens.

On peut s'abonner pour le Médecin, moyennant douze francs par an. Les élèves abonnés seront visités fréquemment, tant en santé qu'en maladie.

Les Pensionnaires et demi-Pensionnaires portent, en entrant, un lit, deux paires de draps, douze serviettes, un couvert et un gobelet. On fournit le lit exigé, moyennant *vingt-quatre francs* par an.

L'uniforme de la pension est, habit et pantalon vert-dragon, collet tombant, boutons et gilet ponceau, boutons blancs de métal, demi-guêtres et cravate noires ; en été, gilet blanc, pantalon et demi-guêtres de nankin.

L'année classique s'ouvre le premier Brumaire et se clôture le trente Fructidor. Il est libre aux parens de laisser leurs enfans dans la pension pendant les vacances, l'ordre des études et le nombre des Maîtres étant les mêmes.

L'administrateur principal est chargé des relations avec les parens.